Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260420-D022_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, Mme Céline Le Dortz, M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton, Estelle Ragaleux, Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Néant

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 00
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

022-2026	**MEDIATHEQUE – DRAC – DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER – PLAN DE FINANCEMENT**

Madame Bernadette Reucheron présente le devis de l'entreprise Perspectives d'un montant de 36 133.48 € HT soit 43 360.18 € TTC pour l'équipement mobilier de la médiathèque.

La Drac peut accorder une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour ce dossier. Le taux de financement de base est de 20 % auquel s'ajoute 15 % lié au fait que la commune adhère au Réseau Arléane ce qui représente un taux total de 35 % du montant HT de la dépense soit 12 646.71 € arrondi à 12 647.00 €.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses :		Mobilier – signalétique, etc… :	36 133.48 € HT
	Total :		**36 133.48 € HT**
	Recettes :	Drac – DGD – Equipement mobilier :	12 647.00 €
		Autofinancement :	23 483.48 €
		Total	**36 133.48 €**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- valide le devis de l'entreprise Perspectives
- sollicite une subvention auprès de la Drac au titre de l'équipement mobilier de la Médiathèque.
- adopte le plan de financement ci-dessus

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 20 avril 2026
Le maire,

Yannick Fouet

MAIRIE de TORCÉ
RF
ILLE ET VILAINE